
BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

LE DEVOIR ELECTORAL.

Comme on le sait, le Rév. P. Lamanche, O. P. vient de publier, sur l'important sujet du devoir électoral, deux opuscules on ne peut plus opportuns.

L'un a pour titre : *Le devoir électoral* et l'autre ; *Petit Catéchisme électoral*.

C'est la même matière qui est contenue dans les deux brochures ; elles diffèrent seulement par le mode d'exposition, l'un étant tout scolastique, l'autre catéchistique.

Nous nous proposons d'y revenir ; pour aujourd'hui, nous voulons citer quelques passages de l'étude intitulée : *Le Devoir électoral*.

Nos lecteurs aimeront ces enseignements sûrs, exposés clairement et dans un langage soigné.

Tout d'abord, lisons cette page sur l'opportunité d'aborder l'étude des obligations du citoyen électeur :

Chez nous " tout le rouage administratif repose finalement sur le vote populaire. Agriculture, industrie, commerce, enseignement, morale publique, politique guerrière ou fiscale, liberté du culte, rapports de l'Eglise et de l'Etat, tout est confié aux mains de nos députés, ministres et sénateurs, lesquels sont en définitive ou de façon immédiate élus par le peuple. Or, l'électeur est responsable des actes de l'élu dans la mesure où il pouvait les prévoir et selon la part efficace qu'il prit à l'élection. Il n'édifie rien par lui-même dans la cité, mais il désigne l'architecte ; d'un autre côté, il n'attente à la bourse et à la vie de quiconque, mais il choisit le voleur et l'assassin. Et ce qui donne davantage à réfléchir, c'est que le vote du plus ignorant ou du plus malhonnête compte autant dans l'urne que celui du plus intègre ou du plus instruit. Cela revient à dire, selon une pensée célèbre de Montesquieu, que le système démocratique a pour base principale la vertu. Dès lors, instruire le peuple de ses devoirs électoraux et le façonner pour autant à la vertu civique, corollaire indispensable de la vertu privée, n'est-ce pas une tâche opportune et avant tout sacerdotale et religieuse ? "

Lisez encore ce résumé doctrinal concernant l'abstention du vote et cet exposé de la nécessité du vote consciencieux : "*L'abstention électoral* peut être considérée au double point de vue de la loi civile et du commandement divin. En l'absence d'un texte légal obligeant les citoyens de voter, ces derniers ont généralement